

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 364

Rubrik: Neuchâtel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La diversité de la presse à l'épreuve

Deux quotidiens côte à côte, ou plutôt face à face en terres neuchâteloises. A première vue, deux publications aussi différentes que possible autant par leur présentation que par leurs options de base journalistiques¹. A l'heure où l'on parle beaucoup de la liberté de la presse et de la sauvegarde de sa « diversité », il nous a paru intéressant de vérifier sur le vif ce que ces grands mots et ces principes peuvent signifier dans un canton livré, en matière d'actualité régionale et cantonale (si l'on fait abstraction des moyens audio-visuels), à deux équipes de journalistes. Nous poursuivons donc la lecture parallèle de la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » et de « L'Impartial » pour tenter, en un premier temps, de les saisir à travers les articles publiés sur des sujets communs², et touchant à l'actualité neuchâteloise significative pour le reste de la Suisse romande.

— Mardi 25 mai.

Le rédacteur en chef de « L'Impartial », Gil Bailod, revient sur le livre de Jean Ziegler (après le passage du professeur genevois au Club 44 de La Chaux-de-Fonds, qui avait fait l'objet de comptes rendus « neutres » dans les deux journaux neuchâtelois) dans un billet de première page (« Opinion »). Après avoir cloué Ziegler au pilori pour « sa crédibilité entachée de trop d'erreurs », pour sa pensée « manichéenne », pour ses contradictions, pour ses omissions, l'auteur conclut que les questions de fond existent tout de même : « En laissant de côté tout ce que le livre de Ziegler a de contestable et en prenant pour point de départ qu'il a servi de détonateur, n'est-il pas l'heure d'engager un débat politique sérieux sur l'état de

¹ Voir DP 363.

² Il restera ensuite à risquer un recensement des sujets traités par les deux journaux et à mettre en lumière autant que possible les omissions flagrantes de l'un ou de l'autre pendant la période considérée.

notre démocratie, pour éliminer, l'ablation dût-elle être douloureuse, ce qui est de nature à perturber fondamentalement la bonne marche ? » Pour le reste de l'actualité, tant la « FAN » que « L'Impartial » précisent les incidents de Moutier d'il y a dix jours, sans dépasser le strict compte rendu des faits (y compris dans la « FAN » qui titre pourtant « Moutier, vers l'irréparable ? »).

— Mercredi 26 et jeudi 27 mai.

Alors que la « FAN » prend position, sous la plume de René Braichet, contre la loi sur l'aménagement du territoire (elle conduirait fatalement à « la collectivisation du sol et à la socialisation de la construction qu'on baptise hypocritement de planification »), s'autorisant d'une déclaration du conseiller d'Etat radical Carlos Grosjean, « L'Impartial » ouvre largement ses colonnes aux discours prononcés lors de l'assemblée générale de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (compte rendu de Gil Bailod), cédant même la parole en page une à Luc Tissot, président d'une sous-commission de la commission consultative économique, pour une synthèse de la situation de l'économie neuchâteloise.

— Vendredi 28 mai.

S'agissant encore de l'assemblée de la Chambre du commerce et de l'industrie, la « FAN », à son tour, fait une place importante (« L'Impartial » poursuivra le lendemain la publication de la synthèse de Luc Tissot) aux travaux officiels concernant l'état de l'économie neuchâteloise, y allant même d'un « satisfecit » en première page. Pour le reste, son de cloche à peu de chose près identique, que ce soit à propos de l'assemblée des délégués de la Fédération laitière neuchâteloise ou des travaux de la Constituante jurassienne (comptes rendus sans prises de position manifestes — un peu plus de volume pour le Jura dans la « FAN » qui publie un article de son correspondant, tandis que « L'Impartial » répercute les lignes de l'Agence télégraphique suisse).

— Samedi 29 et dimanche 30 mai.

Sur l'actualité courante, la « FAN » et « L'Impartial », que ce soit par le volume ou le ton des articles sur des sujets communs, ne se différencient guère.

— Lundi 31 mai.

« Scoop » de « L'Impartial » sur le front économique neuchâtelois : il révèle, sous la plume de Gil Bailod, que le groupe horloger Stelux de Hong-Kong a racheté 27 % des actions de la Bulova Watch Company de New York. Pour le reste, même remarque que pour les journaux du week-end.

Diversité de la presse neuchâteloise ? A suivre...

La logique du DMF

Comme tout haut dignitaire de notre armée de milice, le colonel Piot avait bien mérité qu'au seuil de la retraite ses troupes lui rendent hommage sous la forme d'un défilé « ad hoc ».

Donc, il y a quelques jours, le régiment 70, stationné le temps d'un cours au hasard des villages du pied du Jura, recevait l'ordre de rallier Bière pour saluer, en bon ordre, son commandant.

Jusque là, rien que de très normal. Un « hic » cependant : impossible de passer outre, même pour une cérémonie de cette importance, aux limitations de consommation d'essence dictées par le DMF. Qu'à cela ne tienne, l'officier suisse est débrouillard : on vit donc, à l'aube de ce samedi-là, serpenter des files interminables de voitures à destination de Bière, soit les deux à trois cents voitures des conscrits, « réquisitionnées » pour l'occasion.

C'est la logique du DMF : on compresse le budget militaire, jusqu'à se priver d'essence, mais pas de l'essence du citoyen-soldat, et par ailleurs contribuable.